

PRESTATIONS	NIVEAU DE REMBOURSEMENTS
HOSPITALISATION	
- Chirurgie - Traitements médicaux	90% des frais réels jusqu'à 4500 € et 100% des frais réels au-delà de 4500 € jusqu'à 180 jours d'hospitalisation. Au-delà de 180 jours, 80% des frais réels
Chambre particulière	<i>Exclue du contrat standard</i>
MATERNITE	
Accouchement	90% des frais réels jusqu'à 4500 €/an
SOINS MEDICAUX COURANTS	
- Honoraires de médecins - Analyses de Laboratoire - Les rayons X, Services paramédicaux, Vaccinations de prévention, etc.	90% des frais réels
PHARMACIE	
Médicaments sur prescription médicale	90% des frais réels
OPTIQUE	
Consultation ophtalmologique	90% des frais réels
1 paire de lunettes ou 1 paire de lentille par an	Limite annuelle 350 € par personne <i>(lunettes de soleil exclues)</i>
SOINS DENTAIRES	
Soins basiques	90% des frais réels
Prothèses dentaires	50% des frais réels Limite annuelle : 1800 € par personne et 350 € par dent
FRAIS D'OBSEQUES	En cas de décès accidentel de l'assuré avant l'âge de 60 ans, une indemnité sera versée dans la limite de 9000 €.

C'est un exemple de garanties. Nous pouvons vous proposer des garanties personnalisées selon les besoins de chaque Mission.

Une tarification sur mesure selon la démographie de l'Unité et la zone géographique.

Membres de la Famille : Le conjoint du diplomate affilié, ses enfants célibataires, sans activité professionnelle, de moins de 25 ans, y compris les enfants de son conjoint, les enfants adoptés et recueillis. Les ascendants sont exclus.

Limite d'âge = 65 ans. La cotisation s'effectue soit annuellement, semestriellement, trimestriellement. Le calcul se fait sur la base de l'année civile. Tout mois commencé est dû.